



Commune
de
Rubrouck

59285

Tél. 03 28 43 03 83
Fax 03 28 43 05 67

Le 18 mars 2022 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

- L. EVERAERE, Maire

- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, P. NOVELLE, V. POLLET;

Excusé(s) : G. LANGLOIS, qui a donné pouvoir à C. BECK, JC. PONSIN, qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de la convocation : 11 mars 2022

Le conseil municipal désigne A. IOOS comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 28 janvier 2022.

2) Compte administratif 2021

Pour l'exercice 2021, la section de fonctionnement comporte un excédent de 99 330.83 € et la section d'investissement présente un solde négatif de 25 175.04 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3) Compte de gestion 2021

Le conseil constate la concordance du compte de gestion avec le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

4) Affectation du résultat

Compte tenu du résultat antérieur et des restes à réaliser, le résultat disponible est de 155 159.86€.

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2021 au budget primitif 2022.

5) Vote des taux d'imposition

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux et adopte donc les taux d'imposition suivants : Taxe foncière sur le bâti : 28.32 % Taxe foncière sur le non-bâti : 41.43 %. Ainsi, le produit fiscal attendu s'élèverait à 185 140 €.

6) Budget Primitif 2022

Le budget, adopté à l'unanimité, comprend deux sections qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

- 792 641.86 € pour la section de fonctionnement,
- 381 363.79 € pour la section d'investissement.

Concernant les travaux d'investissement, et en plus de la création du trottoir route de Bourbourg, il est décidé de changer les menuiseries de la maison des associations, de renouveler les éclairages de Noël, d'acquérir une nouvelle imprimante pour la mairie, de refaire le boulodrome et de fleurir/embellir le village.

7) Subventions aux associations

(Les élus intéressés aux différents votes n'y participent pas). Le conseil prend connaissance de toutes les demandes de subvention et décide leur attribution aux associations et organismes suivants :

- | | |
|---|---|
| - Amicale pour le don du sang : 100 € | - Union Sportive de l'YSer : 2 500 € |
| - Les Amis de Guillaume : 500 € | - Association des Parents d'Elèves : en attente |
| - Association Envie de Lire : 2 323.52 € | - Yser Houck : 500 € |
| - Idées et loisirs créatifs : 350 € | - Jeunes Sapeurs Pompiers de Cassel : 150 € |
| - Comité des Fêtes : 5 000 € | - Club Espérance : 400 € |
| - Association Guillaume de Rubrouck : 4 500 € | - Cyclo du Mont Cassel : 200 € |

- Arcade – Paysans ruraux et solidaires : 100 €
- Flandres Aikido : en attente
- Mushing Club des Flandres : 600€
- Amicale des sapeurs pompiers CIS de l'Yser : en attente
- Les jardins du Cygne : 100€
- CCAS : 3 000€

8) Vente d'un bien immobilier

En 2005, Michel Vanhersecke a légué, en plus de comptes bancaires et de parts de société civiles de placements immobiliers, la propriété d'une maison aux communes de Rubrouck, Arnèke et Bollezeele en échange de l'entretien de sépultures.

L'usufruit de cette maison était donné à Mme Podevin Yvette.

Cette dernière étant décédée, les 3 communes sont pleinement propriétaire d'une maison située à Poncarré (Seine et Marne) sur un terrain de 2 600m² en zone urbaine. Ce bien était estimé en 2005 à 230 000€. Elle était louée et les loyers sont impayés depuis plusieurs mois.

Les communes d'Arnèke et de Bollezeele se sont déjà positionnées pour une vente de ce bien.

Le conseil accepte à l'unanimité de se joindre aux communes voisines pour la vente de ce bien.

Questions et Informations Diverses.

Avec la mise en place future de la Réomi, la commune doit penser aussi à la gestion de ses déchets. Tout ce qui pourra être mis en déchetterie le sera, notamment le papier et le carton des bâtiments communaux et des écoles. Les déchets de la cantine méritent aussi une attention particulière : une solution doit être trouvée.

M Boissière proposait un nouveau partenariat culturel avec la province de Kharkhorin en Mongolie. La mairie lui a répondu qu'elle ne pouvait accompagner financièrement ce projet.

Le conseil accepte de passer par anticipation au 1^{er} janvier 2023 au plan comptable M57.

La séance est levée à 21 h 55.